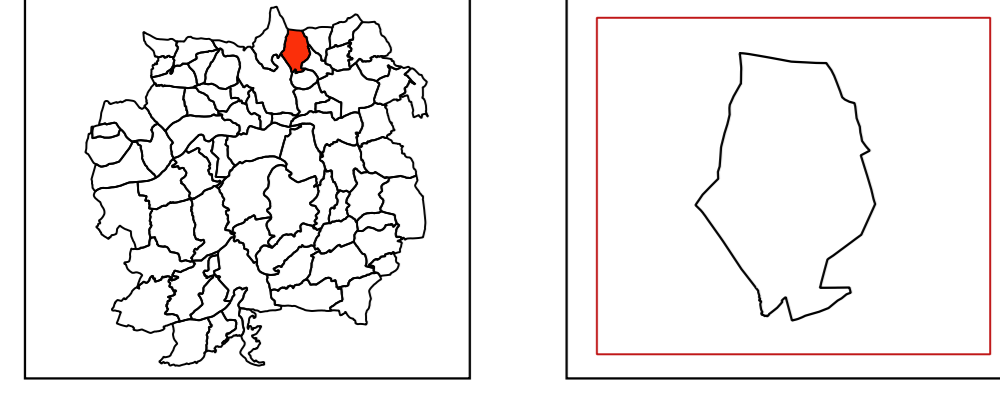


# Commune de Grand-Charmont

## Plan Local d'Urbanisme

### Planche d'ensemble



23 février 2026      Approbation du PLU

Vu pour être annexé à la délibération du 23/02/2026

Le Maire,

Visa sous-préfecture

SOUS-PREFECTURE

2 6 FEV. 2026

MONTBELIARD

1 /5000



Fond cadastral mis à jour en 2025  
Origine Cadastre - Droits de l'Etat réservés  
Origine PMA - Droits réservés  
Edition le 13/02/2026

### LEGENDE

- Limite de zones
- Zones urbaines**
  - UA** Zone urbaine du centre ancien, présentant une mixité de fonctions et un caractère patrimonial
  - UB** Zone urbaine à dominante résidentielle correspondant à un tissu urbain mixte (habitat individuel et collectif)
  - UBd** Zone urbaine à dominante résidentielle où les hauteurs peuvent être plus élevées
  - UBm** Zone urbaine où une plus grande mixité fonctionnelle est encouragée
  - UC** Zone urbaine à dominante résidentielle correspondant aux secteurs d'habitat collectif
  - UCco** Zone urbaine à dominante résidentielle correspondant aux secteurs d'habitat collectif où le commerce est autorisé
  - UD** Zone urbaine à dominante résidentielle correspondant aux secteurs d'habitat pavillonnaire
  - UDo** Zone urbaine à dominante résidentielle où le bâti ouvrier est à préserver
  - UE** Zone urbanisée à réserver à l'accueil des gens du voyage
  - UJ** Zone urbaine liée aux jardins familiaux du quartier des Fougères
  - UL** Zone urbaine liée aux activités culturelles et sportives du Fort Lachaux
  - UY** Zone urbaine liée aux activités économiques
- Zones à urbaniser**
  - 1AU** Zone à urbaniser à destination d'habitat
  - 1AUa** Zone à urbaniser à destination d'habitat en centre-ville où le commerce est autorisé
  - 1AUb** Zone à urbaniser à destination mixte
- Zones agricoles et naturelles**
  - A** Zone à dominante agricole
  - N** Zone naturelle : forêt communale
  - NC** Zone naturelle : coteau naturel du Fort Lachaux
  - NL** Zone naturelle : espace naturel ouvert
  - NP** Zone naturelle : parc urbain
  - NTvb** Zone naturelle nécessaire au renforcement des continuités écologiques
- Prescriptions particulières**
  - Espace boisé classé à protéger au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
  - Secteurs avec limitation de la constructibilité en raison de risques - se reporter au plan des risques
  - Secteurs comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
  - Linéaire commercial à protéger au titre de l'article L.151-16-1 du Code de l'Urbanisme
  - Continuité d'infrastructure de transport
  - Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques au titre de l'article L.151-18 du Code de l'Urbanisme
  - Bâtiment susceptible de changer de destination au titre de l'article L.151-9 du Code de l'Urbanisme
- Éléments de paysage, historiques ou de patrimoine, protégés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme**
  - Patrimoine paysager
  - Patrimoine bâti
  - Patrimoine paysager (jardinnet)
  - Patrimoine bâti
  - Patrimoine paysager
- Éléments de paysage et continuités écologiques à protéger au titre du L. 151-23 du Code de l'urbanisme**
  - Patrimoine naturel
  - Patrimoine naturel (milieu humide)
  - Patrimoine naturel (alignement d'arbres)
  - Patrimoine naturel (arbre remarquable)

Emplacement réservé

N°ER	Nature de l'opération	Bénéficiaire de la réservation
1	Création d'un chemin piéton entre l'avenue Pasteur et la ZAC des Jardiots	Commune
2	Réalisation d'un parc de stationnement pour les activités commerciales et les parkings du centre ville	Commune
3	Raccordement au réseau d'assainissement	Commune
4	Création d'un jardin public et de fraîcheur au lieu-dit Es Côtés	Commune
5	Création d'un carrefour giratoire	Commune
6	Création d'une piste cyclable	Commune ou Pays de Montbéliard Agglomération
7	Réalisation d'un parc de stationnement pour les usagers de l'école élémentaire Balade	Commune

